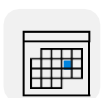


ARCELOR DEGRESSIF JUILLET 2026

indexé sur l'action ArcelorMittal SA
(l' « Action »)



Période de commercialisation
du 30 avril 2026 au 24 juillet 2026 (inclus)



Durée d'investissement conseillée
5 ans et 14 jours
(hors Remboursement Automatique Anticipé ⁽¹⁾)

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance, ci-après le titre de créance.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 30 avril 2026 au 24 juillet 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « **Arcelor Degressif Juillet 2026** » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 24 juillet 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 5 ans et 14 jours (hors Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾). En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé⁽³⁾ effective, **l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.**
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication de prospectus), contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation.
- **ISIN** : XS3328722650
- **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR BARCLAYS BANK PLC⁽⁴⁾ ("L'ÉMETTEUR")**, l'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite, ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC. L'Émetteur peut faire l'objet d'une substitution par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, dans les conditions décrites dans le Prospectus de Base. Elle pourrait ainsi se faire sans le consentement des investisseurs.
- **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL À DESTINATION DE CLIENTS NON PROFESSIONNELS AU SENS DE LA DIRECTIVE MIF II (DIRECTIVE 2014/65/UE).

equitim.

(1) Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé et ses conditions sont détaillés dans cette brochure (pages 3 et 7).

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(3) Veuillez vous référer à la page récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(4) Barclays Bank PLC : Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 16 avril 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur nominale du produit « **Arcelor Degressif Juillet 2026** », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (« TRA ») mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à partir du 24/07/2026 et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 07/08/2031) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/de retraite (PERin)/capitalisation ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin)), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital⁽²⁾ partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans « Arcelor Degressif Juillet 2026 », vous êtes exposés pour une durée allant de 12 à 60 mois à la performance positive ou négative de l'action ArcelorMittal SA, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'action ArcelorMittal SA.

... avec un risque de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action si celle-ci clôture, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, à un cours strictement inférieur à 50% de son Cours de Référence⁽³⁾.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé à hauteur du capital initial, activable automatiquement à partir de la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 59 si à une Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾.

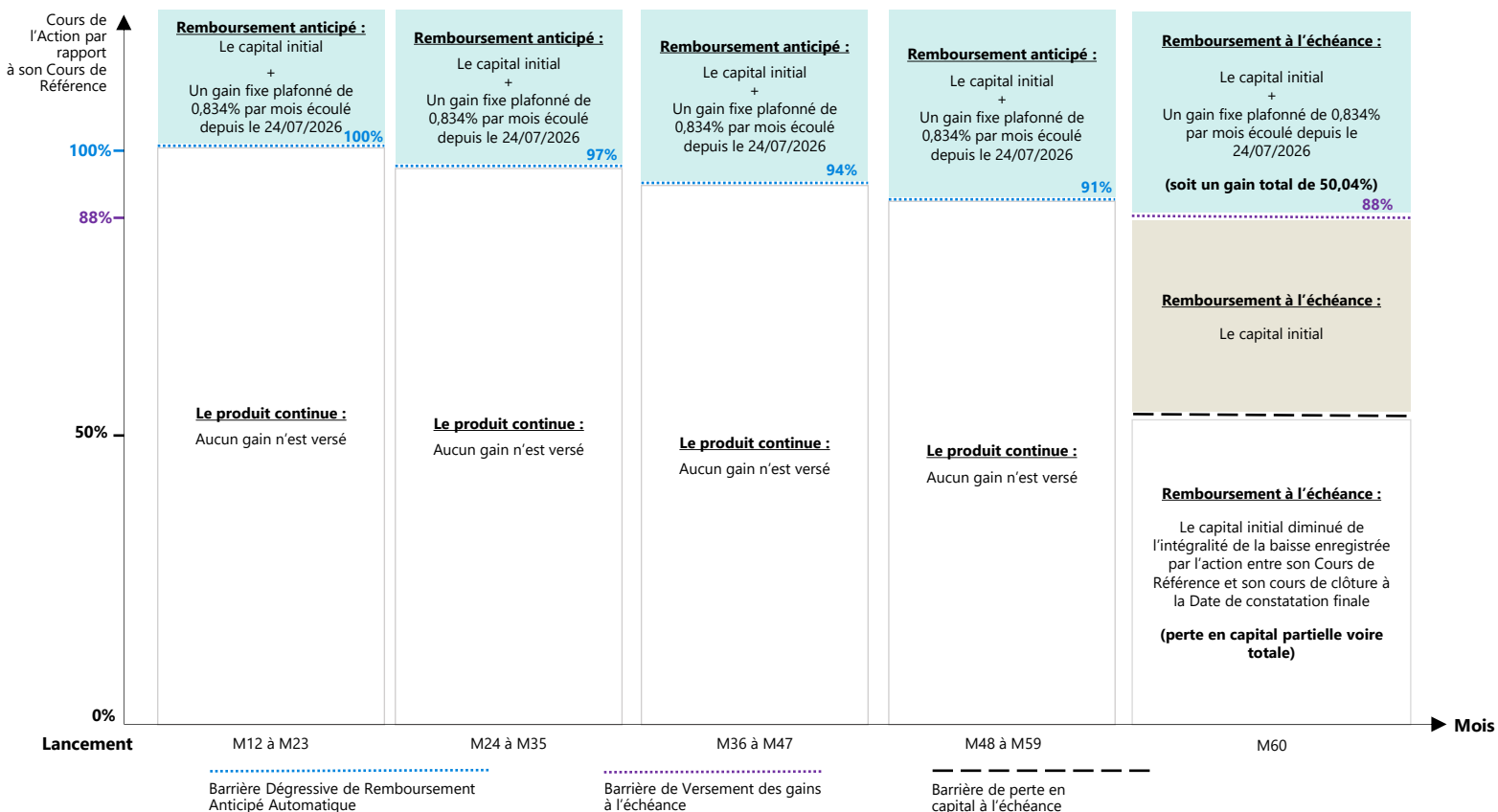
... avec un objectif de gain fixe plafonné à 0,834% par mois écoulé depuis le 24/07/2026 (soit 10,008% par année écoulée) si, à une Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾ ou si à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ l'action clôture à un cours supérieur ou égal à 88% de son Cours de Référence⁽³⁾.

La perte en capital peut être totale si l'action a une valeur nulle à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné⁽⁴⁾ : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'action n'enregistre pas de baisse de plus de 50% par rapport à son Cours de Référence⁽³⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés (Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,47%⁽⁴⁾).

Les titres de créance « **Arcelor Degressif Juillet 2026** » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « **Arcelor Degressif Juillet 2026** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans des contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. **Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



(1) Veuillez-vous référer à la page récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(3) Le Cours de Référence et la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé sont détaillés en page 3.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU COURS DE RÉFÉRENCE

Le Cours de Référence correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Action aux dates suivantes : 14/04/2026, 04/05/2026, 01/06/2026, 29/06/2026 et le 24/07/2026

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

À chaque Date de Constatation Mensuelle (à partir de la fin du mois 12 et jusqu'à la fin du mois 59), on compare le cours de clôture de l'Action à son Cours de Référence :

Si l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
Un gain fixe de 0,834% par mois écoulé depuis le 24/07/2026
(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,47%⁽²⁾)

La Barrière de Remboursement Automatique Anticipé est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Cours de Référence de l'Action à la fin du mois 12 (26/07/2026), puis décroît de 3% chaque année pour atteindre 91% du Cours de Référence de l'Action à la fin du mois 48 (24/07/2030) et reste constante jusqu'à la fin du mois 59 (24/06/2030).

MOIS	M12 – M23	M24 – M35	M36 – M47	M48 – M59
Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé (% du Cours de Référence)	100%	97%	94%	91%

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale, le 24 juillet 2031, en l'absence de Remboursement Automatique Anticipé préalable, on compare le cours de clôture de l'Action à son Cours de Référence :

Cas favorable : Si l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 88% de son Cours de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 07/08/2031 :

Le capital initial
+
Un gain fixe de 0,834% par mois écoulé depuis le 24/07/2026
(soit un Taux de Rendement Annuel net de 7,30%⁽²⁾)

Cas médian : Si l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 88% de son Cours de Référence mais supérieur ou égal à 50% de son Cours de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 07/08/2031 :

Le capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 50% de son Cours de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 07/08/2031 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action entre son Cours de Référence et son cours final le 24/07/2031
(soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur à -13,72%⁽²⁾)
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Un Remboursement Automatique Anticipé possible : De la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 59, si à l'une des Dates de Constatation Mensuelle correspondantes, l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère⁽²⁾ alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante son capital initial majoré du gain fixe de 0,834%⁽²⁾ par mois écoulé depuis le 24/07/2026 (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,47%⁽³⁾).
- Un Remboursement Conditionnel du Capital à l'Échéance : À la Date de Constatation Finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'action clôture à un cours supérieur ou égal à 50% de son Cours de Référence⁽¹⁾, l'investisseur récupère⁽²⁾ alors à la Date d'Échéance son capital initial a minima (soit un Taux de Rendement Annuel net minimum de -1,00%⁽³⁾).
- Un gain plafonné fixe : À la Date de Constatation Finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'action clôture à un cours supérieur ou égal à 88% de son Cours de Référence⁽¹⁾, l'investisseur récupère alors à la Date d'Échéance son capital initial, majoré d'un gain fixe plafonné de 0,834% par mois écoulé depuis le 24/07/2026 (soit un gain total de 50,04% et un Taux de Rendement Annuel net de 7,30%⁽³⁾).

INCONVÉNIENTS

- « Arcelor Degressif Juillet 2026 » **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance** :
 - ❖ En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du cours, le jour de la revente, des paramètres de marché. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
 - ❖ Si, à la Date de Constatation Finale, le cours de l'action est inférieur à 50% de son Cours de Référence⁽¹⁾.
 - ❖ Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou de mise en résolution (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier **de 12 à 60 mois**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action, du fait **du mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,47%⁽³⁾).
- Le rendement de « Arcelor Degressif Juillet 2026 » est très sensible à une faible variation du cours de clôture de l'action autour de la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé en cours de vie, et des seuils de 88% et 50% de son Cours de Référence à la Date de Constatation Finale.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du prospectus de base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.

RISQUE DE CRÉDIT : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.

RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.

RISQUE DE LIQUIDITÉ : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.

RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

RISQUE LIÉ À L'INFLATION : Si un contexte économique caractérisé par un cours d'inflation élevé se produisait pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

(1) Le Cours de Référence et la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé sont détaillés en page 3.

(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

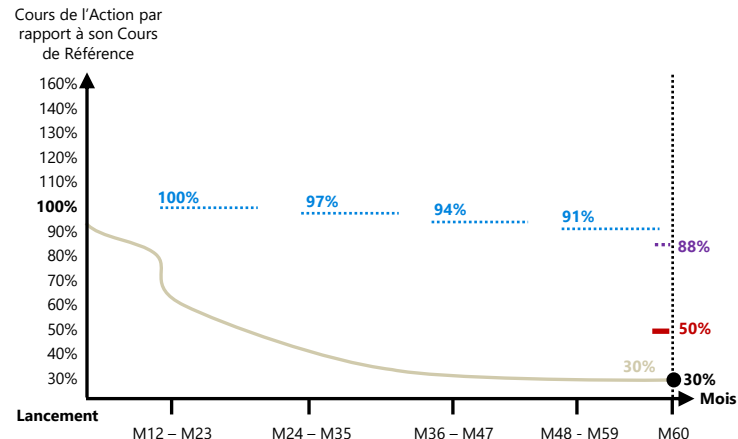


SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale, l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 50% de son Cours de référence

À l'issue des mois 12 à 59, à la Date de Constatation Mensuelle correspondante, l'Action clôture à un cours strictement inférieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 50% de son Cours de Référence (30% dans cet exemple). L'investisseur récupère⁽¹⁾ alors à la Date d'Échéance le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net négatif de -22,03%⁽²⁾, similaire à un investissement direct dans l'action⁽³⁾. Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

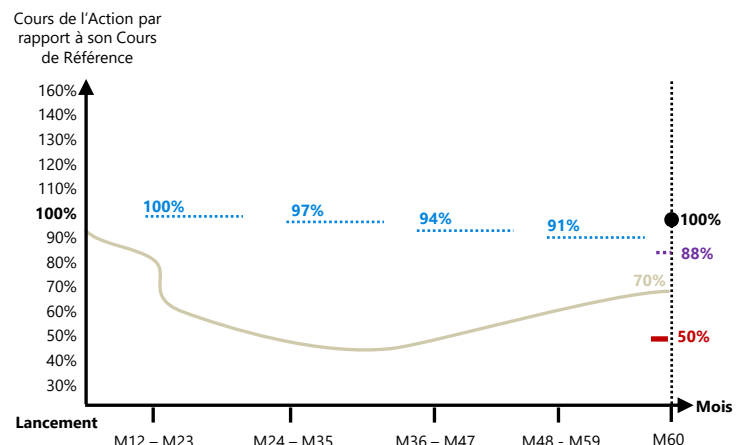


SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale, l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 88% de son Cours de référence mais supérieur ou égal à 50% de son Cours de référence

À l'issue des mois 12 à 59, à la Date de Constatation Mensuelle correspondante, l'Action clôture à un cours strictement inférieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 88% de son Cours de Référence mais strictement supérieur à 50% de son Cours de Référence (70% dans cet exemple). L'investisseur récupère⁽¹⁾ alors son capital initialement investi.

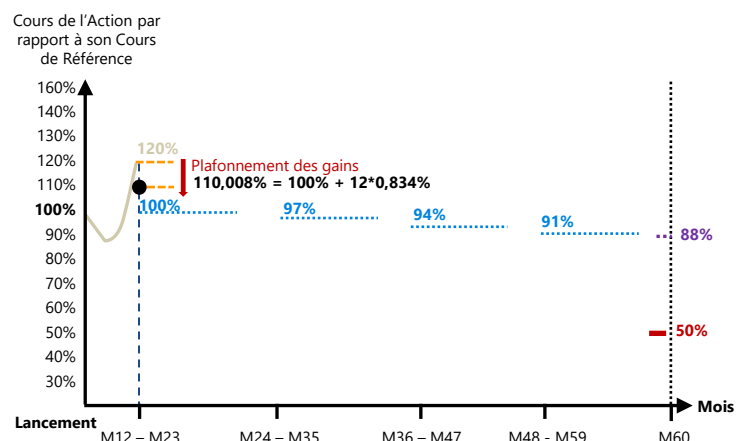
Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -7,76%⁽²⁾, pour un investissement direct dans l'action⁽³⁾, du fait du mécanisme de remboursement à l'échéance⁽¹⁾ de « **Arcelor Degressif Juillet 2026** ».



SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement automatique anticipé, l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à la Barrière dégressive de Remboursement Automatique Anticipé

À l'issue du mois 12, à la Date de Constatation Mensuelle correspondante, l'action clôture à un cours supérieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé (120% dans cet exemple). Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante son capital initial majoré d'un gain fixe de 0,834% par mois écoulé depuis le 24/07/2026.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 8,47%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 17,89%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'action⁽³⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains de 0,834% par mois.



LE RENDEMENT DU PRODUIT « ARCELOR DEGRESSIF JUILLET 2026 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU COURS DE L'ACTION AUTOUR DES SEUILS DE 88% ET 50% À LA DATE DE CONSTATATION FINALE.

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Dividendes bruts non réinvestis dans l'action.



■ ZOOM SUR ARCELORMITTAL SA

ARCELORMITTAL SA est un groupe sidérurgique mondial, spécialisé dans la production d'acier et d'activités minières, au service de secteurs tels que l'automobile, la construction, l'énergie et les biens d'équipement. Issu de la fusion entre Arcelor et Mittal Steel en 2006, le groupe est basé au Luxembourg. À fin 2025, ArcelorMittal emploie environ 125 000 collaborateurs dans plus de 60 pays et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 56 milliards d'euros.

Le cours de l'action ARCELORMITTAL SA est accessible entre autres sur le site de Boursorama (<https://www.boursorama.com/cours/1rAMT/>), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : MT NA / Refinitiv : MT.AS ; code ISIN : LU1598757687.

Source: rapport annuel ARCELORMITTAL SA 2025 (<https://cdn.arcelormittal.com/media/g5obzl05/annual-report-2025.pdf>).

Source: Equitim, le 16 avril 2026

■ ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'ACTION ARCELORMITTAL SA ENTRE LE 15/04/2021 ET LE 15/04/2026

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES ET SIMULATIONS PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Source: Bloomberg, le 16 avril 2026

Performances au 15/04/2026	YTD	1 an	3 ans	5 ans
ArcelorMittal SA	+30,57%	+112,49%	+115,27%	+102,34%

Source: Bloomberg, le 16 avril 2026

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre de créance (Note), de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 16 avril 2026. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Substitution de l'Émetteur : La substitution de l'Émetteur par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, est permise dans les conditions décrites dans le Prospectus de Base. Elle pourrait se faire sans le consentement des investisseurs.

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Sous-jacent : ArcelorMittal SA, est un acteur mondial de la sidérurgie, avec une activité intégrée acier ainsi que dans les mines réparties en Europe, Amériques, Asie et Afrique. (code Bloomberg : MT NA Equity ; Lien : <https://www.boursorama.com/cours/1rAMT>)

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Valeur nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre de créance

Date d'émission : 30/04/2026

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Période de commercialisation : du 30 avril 2026 au 24 juillet 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Arcelor Degressif Juillet 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 24/07/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du capital : Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.

Détermination du Cours de Référence : Le Cours de Référence correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Action aux dates suivantes : 14/04/2026, 04/05/2026, 01/06/2026, 29/06/2026 et le 24/07/2026

Date de Constatation Finale : 24/07/2031

Date d'Echéance : 07/08/2031 (en l'absence de Remboursement Automatique Anticipé)

Dates de Constatation Mensuelle : 26/07/2027, 24/08/2027, 24/09/2027, 25/10/2027, 24/11/2027, 24/12/2027, 24/01/2028, 24/02/2028, 24/03/2028, 24/04/2028, 24/05/2028, 26/06/2028, 24/07/2028, 24/08/2028, 25/09/2028, 24/10/2028, 24/11/2028, 27/12/2028, 24/01/2029, 26/02/2029, 26/03/2029, 24/04/2029, 24/05/2029, 25/06/2029, 24/07/2029, 24/08/2029, 24/09/2029, 24/10/2029, 26/11/2029, 24/12/2029, 24/01/2030, 25/02/2030, 25/03/2030, 24/04/2030, 24/05/2030, 24/06/2030, 24/07/2030, 26/08/2030, 24/09/2030, 24/10/2030, 25/11/2030, 24/12/2030, 24/01/2031, 24/02/2031, 24/03/2031, 24/04/2031, 26/05/2031, 24/06/2031

Dates de Remboursement Automatique Anticipé : 09/08/2027, 07/09/2027, 08/10/2027, 08/11/2027, 08/12/2027, 07/01/2028, 07/02/2028, 09/03/2028, 07/04/2028, 09/05/2028, 07/06/2028, 10/07/2028, 07/08/2028, 07/09/2028, 09/10/2028, 07/11/2028, 08/12/2028, 11/01/2029, 07/02/2029, 12/03/2029, 11/04/2029, 09/05/2029, 07/06/2029, 09/07/2029, 07/08/2029, 07/09/2029, 08/10/2029, 07/11/2029, 10/12/2029, 10/01/2030, 07/02/2030, 11/03/2030, 08/04/2030, 09/05/2030, 07/06/2030, 08/07/2030, 07/08/2030, 09/09/2030, 08/10/2030, 07/11/2030, 09/12/2030, 10/01/2031, 07/02/2031, 10/03/2031, 07/04/2031, 09/05/2031, 09/06/2031, 08/07/2031

Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé : La Barrière de Remboursement Automatique Anticipé est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Cours de Référence à la fin du mois 12 (26/07/2026), puis décroît de 3% chaque année pour atteindre 91% du Cours de Référence à la fin du mois 48 (24/07/2030) jusqu'à la fin du mois 59 (24/06/2030).

Barrière de versement des gains à l'échéance : 88% du Cours de Référence de l'action

Barrière de perte en capital à l'échéance : 50% du Cours de Référence de l'action

Commission de souscription/rachat : Néant

Éligibilité : Comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus), contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation.

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Marché réglementé d'Euronext Dublin (marché réglementé).

Commission de distribution : Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 2,80% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.

Périodicité et publication de la valorisation : Publication sur SixTelekurs, Refinitiv et Bloomberg. Cours publié avec une fréquence quotidienne et tenu à la disposition du public en permanence sur demande.

Double valorisation : En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 24/07/2026 par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.

Marché secondaire : Barclays Bank PLC⁽¹⁾ peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.

Agent de calcul : Barclays Bank PLC, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts⁽²⁾.

Code ISIN : XS3328722650

- (1) Barclays Bank PLC : Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 16 avril 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
- (2) Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

■ AVERTISSEMENT

« Arcelor Degressif Juillet 2026 » est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

[Disponibilité de la documentation juridique](#)

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus de base du produit avant tout investissement dans le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 30 avril 2026, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note publié en date du 10 avril 2026 et du Document d'Enregistrement du 9 avril 2026 <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2026/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202026%20-%20CBI%20Registration%20Document%20dated%209%20April%202026.pdf> ainsi que de leurs suppléments, qui sont approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et qui forment ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base qui intègre par référence le Securities Note daté du 11 avril 2025, continue à régir les termes des titres de créance. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur les sites <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2026/Barclays%20Bank%20PLC%20-%20GSSP%20EU%20Base%20Prospectus%202026.pdf> (Prospectus de Base) et <https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://derivatives.cib.barclays/FR/1/fr/document-repository.app>

[Informations importantes](#)

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaut.

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite PERin ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 127 Rue D'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt.
Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.
Numéro SIRET : 50093363500046

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.